

L'ordre du jour est adopté.

En application de l'Accord Culturel Belgo-Canadien de 1967, l'Exécutif de la Communauté flamande et le Gouvernement du Canada désireux de consolider les résultats déjà acquis dans le domaine de la coopération et en vue d'assurer son développement continu, sont convenus du présent programme pour les années 1990 - 1992.